

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 7 avril 2015, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Ghislaine Leblond

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 7 avril 2015

Monsieur Johnny Pizar maire, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

15 04 040

2. Adoption de l'ordre du jour du 7 avril 2015

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 7 avril 2015, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. **Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest**
 - 5.1.1. Recommandation Comité Forêt
 - 5.1.2. Recommandation CCU – Demande à la CPTAQ
 - 5.1.3. Avis de motion – Projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le règlement de zonage 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires
 - 5.1.4. Adoption d'un projet de règlement – Projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le règlement de zonage 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires
 - 5.2. Plan de sécurité civile – Comité de travail
 - 5.3. Caractérisation des noyaux villageois
 - 5.4. Proposition Périmètres urbains – Résolution d'appui
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. CPA de Coaticook
 - 6.1.2. Relais pour la vie – Madame Laurette Veilleux
 - 6.1.3. AGA de la Ressourcerie des Frontières
 - 6.1.4. Fondation du CRIFA
 - 6.1.5. La Maison Aube-Lumière
 - 6.1.6. Semaine nationale de la santé mentale
 - 6.1.7. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.
 - 6.2. **Divers**
 - 6.2.1. Inscription au Congrès de l'ADMQ
 - 6.2.2. Addenda – Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et

d'expertise technique par la MRC de Coaticook

6.2.3. Comité de relance – Pacte rural

6.2.3.1. Nomination à la présidence

6.2.3.2. Recommandation du comité de relance – Projet de Forêt-témoin

6.2.4. Campagne annuelle de membership - CSLE

6.2.5. Distribution de compost

6.2.6. Matériel informatique (back-up et tablette maire)

6.2.7. Demande d'appui : PDZA (Plan de développement de la zone agricole) de la MRC

7.- Rapport du Maire et des conseillers

7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire

7.2. Rapport des conseillers

8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

8.1 Dépôt du rapport mensuel

9.- Rapport de la directrice générale

9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement

9.2. Dépôt du rapport des frais de développement de la directrice générale

9.3. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

9.4. Archives – Destruction conformément au calendrier de conservation

10.- Trésorerie

10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

10.2 Adoption des États comparatifs au 31 mars 2015

10.3 Adoption des États financiers au 31 décembre 2014

11.- Divers

12. Deuxième période de questions

13.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

15 04 041

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Présentation du projet de caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois par Sylvie Masse, Agente de développement culturel à la MRC de Coaticook.

15 04 042

5.1.1. Recommandation Comité Forêt

ATTENDU que, dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest, Corridor appalachien a déposé le rapport final de son étude au Comité Forêt ;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault, et il est résolu;**

Que le conseil accuse réception du rapport de Corridor appalachien.

Que le conseil prend en considération la recommandation contenue dans le rapport de Corridor appalachien soit, la mise sur pied de zones/corridors de

conservation longeant les cours d'eau et englobant les milieux humides, tels qu'ils apparaissent à la Figure 8 dudit rapport.

Que le conseil mandate le Comité Forêt de s'informer quant aux meilleurs moyens de mettre en œuvre le Plan de conservation, de restauration et d'aménagement (PCRA) et que le Comité en fasse rapport au conseil, et ce, accompagné d'une estimation des coûts.

Que le conseil mandate le Comité Forêt à soumettre au Comité de relance le projet d'aménagement de la Forêt-témoin pour obtenir du financement du Pacte rural.

Adoptée à l'unanimité

15 04 043

5.1.2. Recommandation CCU – Demande à la CPTAQ

ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande favorablement la demande d'autorisation d'usage autre qu'agricole présentée par la municipalité à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) dans le cadre de la réalisation du projet de Forêt-témoin;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault, et il est résolu;**

Que le conseil municipal accepte la recommandation du CCU quant à la demande présentée.

Adoptée à l'unanimité

15 04 044

5.1.3. Avis de motion – Projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le règlement de zonage 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires

Avis de motion est donné, par le conseiller Ziv Przytyk, que lors d'une prochaine séance, soit adopté un premier projet de règlement 247-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires dans la zone R-3.

15 04 045

5.1.4. Adoption d'un projet de règlement – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 225-2012 afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires

Projet de règlement numéro 247-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 225(2012) afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires dans la zone R-3

Considérant que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires dans la zone R-3;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 225(2012);

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

Considérant qu'un projet pour l'implantation de sentier est en cours;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 avril 2015;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Breault, Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;

Que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest adopte le présent projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent projet de règlement porte le numéro 247-2015 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 225(2012) afin d'autoriser les activités récréatives extensives linéaires dans la zone R-3* »

Article 3

Le règlement de zonage sera modifié par l'ajout, à la section « usages et construction spécifiquement autorisés » de la grille de spécifications de la zone R-3 de cet usage spécifique : « Activités récréatives extensives de type linéaire » ainsi que d'un « X » à la case de la zone R-3.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

15 04 046

5.2. Plan de sécurité civile – Comité de travail

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la municipalité de Barnston-Ouest désire assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens contre les sinistres ;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors de sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT que par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Barnston-Ouest a déjà un *Plan de sécurité civile*, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;

CONSIDÉRANT que ce plan datant de plusieurs années, il a été retenu de le « reviser » en suivant les six étapes de planification proposées par le ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT qu'un comité municipal de la sécurité civile doit être nommé

pour soutenir la démarche de révision ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu ;**

D'accorder le mandat de planification, d'implantation et de maintien en sécurité civile au Comité municipal de la sécurité civile de Barnston-Ouest.

De nommer les membres du comité comme suit : Sonia Tremblay, Directrice générale, Claude Lachapelle, Inspecteur municipal – voirie, Virginie Ashby, Conseillère, Ginette Breault, Conseillère, Normand Vigneau, Conseiller, Johnny Pizar, Maire et André Boisvert, Citoyen.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Madame Joséane Bédard, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

15 04 047

5.3. Caractérisation des noyaux villageois

ATTENDU que le projet de Caractérisation paysagère et architecturale des noyaux villageois est réalisé dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue entre la MRC de Coaticook et le ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU que chaque étude de caractérisation est d'une valeur de près de 4 000\$ et que le budget alloué à ce projet est de 22 900\$, seulement six caractérisations pourront être réalisées;

ATTENDU que les objectifs de la caractérisation sont de doter la municipalité d'une vision d'ensemble du noyau villageois, d'identifier un centre névralgique au noyau villageois, de mettre en valeur les atouts et les attraits du noyau villageois;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité signale à l'agente culturelle de la MRC de Coaticook son souhait d'être une des municipalités retenues afin de participer à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

15 04 048

5.4. Proposition Périmètres urbains – Résolution d'appui

ATTENDU que la municipalité de Barnston-Ouest, conjointement avec la MRC de Coaticook, a décidé d'aller de l'avant avec le projet d'agrandissement de ses périmètres urbains (PU) lesquels sont Way's Mills et Kingscroft, et ce, suite à la décision numéro 401836 de la CPTAQ (août 2014);

ATTENDU que deux (2) des trois (3) sites sont adjacents au PU de Kingscroft et que le troisième est contiguë au PU de Way's Mills;

ATTENDU que la demande d'agrandissement des PU s'inscrit dans un processus de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook;

ATTENDU que la MRC de Coaticook désire procéder à l'intégration à l'intérieur des PU des trois (3) sites visés, et ce, dans une optique de planification à long terme, soit un horizon de 15 ans, ce qui a été proposé dans le projet de règlement 6-23.33 adopté le 26 novembre 2014;

ATTENDU que le projet de règlement 6-23.33 a reçu un avis défavorable du MAMOT en février 2015 pour les délimitations proposés, pour une mauvaise adéquation des besoins en espaces par rapport à l'offre des deux PU ;

ATTENDU que ces trois (3) intégrations exigeront donc de céder d'autres secteurs en contrepartie pour mieux répondre aux orientations gouvernementales de consolider les PU et les délimiter strictement pour répondre aux besoins estimés pour les 15 prochaines années de la municipalité;

ATTENDU que la proposition formulée par la MRC de Coaticook traduit les désirs de développement de la municipalité;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu,**

Que la municipalité de Barnston-Ouest soutienne et appuie la proposition de modification des PU par le règlement 6-23.33 modifiant le schéma d'aménagement 6-23 de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

15 04 049

6.1.1. CPA de Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond, et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 50\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 04 050

6.1.2. Relais pour la vie – Madame Laurette Veilleux

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de Madame Laurette Veilleux datée du 24 mars 2015 ;

ATTENDU que le Relais pour la vie aura lieu au parc Laurence de Coaticook le 30 mai 2015 ;

ATTENDU que l'activité sert à amasser des fonds pour La Société canadienne du cancer ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 100\$ à Madame Laurette Veilleux à titre d'aide financière dans le cadre du Relais pour la vie de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3. AGA de la Ressourcerie des Frontières
L'invitation est déposée aux membres du conseil.

15 04 051

6.1.4. Fondation du CRIFA

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault ;
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité réserve deux places pour le souper bénéfice au profit de la Fondation du CRIFA, au coût de 150\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 04 052

6.1.5. La Maison Aube-Lumière

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 100\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 04 053

6.1.6. Semaine nationale de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit » souhaite démontrer que les pauses ont un impact positif sur la santé globale des Québécoises et des Québécois en permettant le ressourcement et en évitant l'épuisement ;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne acsm.qc.ca ;
- en organisant une « pause » collective ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal ;

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la municipalité proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Barnston-Ouest et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Adoptée à l'unanimité

15 04 054

6.1.7. Barnston Heritage Cemetery Association Inc.

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 200\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

15 04 055

6.2.1. Inscription au Congrès de l'ADMQ

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la directrice générale s'inscrive au Congrès 2015 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 17 au 19 juin 2015 à Québec ;

Que les frais de déplacement, d'hébergement ainsi que les frais de repas lui soient remboursés par la municipalité sur présentation des preuves justificatives.

Adoptée à l'unanimité

15 04 056

6.2.2. Addenda – Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook

ATTENDU que la MRC et les municipalités locales ont signé une entente intermunicipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique dans le cadre du «Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 3»;

ATTENDU que les municipalités locales ont indiqué à la MRC vouloir changer le critère de répartition ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest prend en compte un addenda à cet effet et en fait sien comme si au long reproduit ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

- ▶ d'adopter l'addenda à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Coaticook, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à le signer au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC.

Adoptée à l'unanimité

15 04 057

6.2.3.1. Nomination à la présidence

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité nomme Monsieur Peter Kilburn président du Comité de relance (Pacte rural).

Adoptée à l'unanimité

6.2.3.2. Recommandation du comité de relance – Projet de Forêt-témoin

ATTENDU qu'un projet a été déposé au Comité de relance (Pacte rural) de la municipalité de Barnston-Ouest;

ATTENDU que la recommandation du Comité de relance (Pacte rural) de la municipalité de Barnston-Ouest est favorable au projet déposé par le Comité Forêt de Barnston-Ouest intitulé « La Forêt-témoin de Barnston-Ouest, Le premier pas »;

ATTENDU que l'objectif premier tient en une première phase d'aménagement de la Forêt-témoin de Barnston-Ouest afin d'initier des actions de mise en valeur du boisé en lien avec les activités récréotouristiques et d'observation de la faune et de la flore;

ATTENDU que la présente demande vise à aménager, dans une première phase, la Forêt-témoin de la municipalité par :

1. la construction d'un stationnement de 20 places maximum;
2. la planification et l'aménagement d'un premier sentier (1 à 1.5 km);
3. la plantation d'arbre en friches (minimum 1 acre);

ATTENDU que le coût total dudit projet s'élève à 30 443\$ et que l'aide financière demandée au Pacte rural est de 16 336\$;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que la municipalité approuve le projet « La Forêt-témoin de Barnston-Ouest, Le premier pas » tel que présenté par le Comité Forêt de Barnston-Ouest.

Que la municipalité de Barnston-Ouest soit le promoteur de ce projet.

Que la municipalité transmette copie conforme de cette résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

6.2.4. Campagne annuelle de membership - CSLE

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que la municipalité renouvelle son adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrée (CSLE) pour l'année 2015-2016 en versant la cotisation de 70\$, celle-ci étant définie par le nombre de ses habitants ;

Que la municipalité désigne madame Julie Grenier à titre de représentante de la municipalité aux activités corporatives de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

6.2.5. Distribution de compost

L'information est déposée aux membres du conseil municipal.

6.2.6. Matériel informatique (back-up et tablette maire)

ATTENDU que le système de sauvegarde de la municipalité n'est pas performant et que des changements s'imposent;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a proposé à l'ensemble des maires de changer les ordinateurs utilisés lors du Conseil de la MRC;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité procède à l'achat de trois (3) disques durs ainsi que du logiciel des sauvegardes pour un montant de 392.01\$, taxes incluses sur la base de la proposition de PC Expert, Solutions technologiques.

Que la municipalité procède à l'achat d'un iPad Air 2 ainsi que de l'étui de protection pour un montant de 809.09\$, taxes incluse sur la base de la proposition de Pierick Gagnon, technicien informatique de la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

15 04 061

6.2.7. Demande d'appui : PDZA (Plan de développement de la zone agricole) de la MRC de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite obtenir de l'aide financière du MAPAQ pour la réalisation de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU que la MRC de Coaticook demande à l'ensemble des municipalités son appui;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la municipalité appuie, par l'envoi d'une lettre, à la MRC de Coaticook dans sa demande d'aide financière au MAPAQ quant à la réalisation de son PDZA.

Adoptée à l'unanimité

7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

7.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de mars 2015.

9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de mars 2015.

9.2. Dépôt du rapport des frais de déplacement de la directrice générale

Dépôt du rapport des frais de déplacement de la directrice générale.

15 04 062

9.3. Résolution autorisant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)

ATTENDU les besoins de la municipalité quant à la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques dont la concentration demandée est de 83 à 87%;

ATTENDU que le conseil municipal désire obtenir des prix avec et sans le transport ;

ATTENDU que l'estimé de la dépense nette pour la fourniture, avec ou sans le transport, a été évalué à moins de 100 000\$ toutes taxes incluses ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;

Que le conseil municipal mandate la directrice générale de procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière), en respect de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

15 04 063

9.4. Archives – Destruction conformément au calendrier de conservation

ATTENDU que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU que l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation et en fait sienne comme ici au long reproduit;

Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,

Appuyé par la conseillère Ghislaine Leblond et il est résolu;

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 19 mars 2015 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

Adoptée à l'unanimité

15 04 064

10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 2 mars 2015 – 15-03-037	75 462.89\$
B) Dépenses incompressibles – mars 2015	43 169.55\$
C) Salaires mars 2015	7 658.56\$
D) Comptes à payer au 7 avril 2015	56 380.33\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 56 380.33\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

15 04 065

10.2. Adoption des États comparatifs au 31 mars 2015

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte les états comparatifs au 31 mars 2015 tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

15 04 066

10.3. Adoption des États financiers au 31 décembre 2014

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal adopte les états financiers 2014 tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité

12. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

15 04 067

13. Levée de la séance ordinaire du 7 avril 2015

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 21h35.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS.